

La composition d'un médicament

Thème : La santé

Sous-thème : Les médicaments

Les acquis du collègue :

Objectifs :

- Analyser la formulation d'un médicament.
- Connaître principe actif, excipients, formulation.

Questions à la classe :

- Lorsqu'on va à la pharmacie, on a de plus en plus de choix au niveau médicaments : entre ceux de "marque" et les "génériques". D'après vous sont-ils identiques ?

Thème : La santé

Sous-thème : Les médicaments

La composition d'un médicament

I. Activité documentaire : les notices de médicaments

cf activité

II. Définitions

La définition du mot médicament est fixée par une loi du 26/02/07 : “ On entend par médicament toute substance ou composition présentée comme possédant des propriétés curatives ou préventives à l'égard des maladies humaines ou animales[...]

Un médicament se compose de 2 types de substances :

- une ou plusieurs substances dont l'intérêt thérapeutique a été démontré : c'est la **substance active** (ou **principe actif**)
- une ou plusieurs substances, sans intérêt thérapeutique, mais incorporées au médicament pour faciliter l'administration, la conservation ou l'absorption par l'organisme : ce sont les **excipients**.

Ces excipients apparaissent sur la notice, certains peuvent avoir des effets notoires tels que des allergies, il est donc important de lire la notice avant toute utilisation.

Pour une même substance active, les excipients et la forme galénique d'un médicament peuvent varier.

La **forme galénique** étant son aspect physique : gélule, comprimé, suppositoire, sirop...

Un médicament **princeps** (ou médicament de référence) est un médicament mis au point par un laboratoire qui en garde l'exclusivité jusqu'à expiration du brevet (environ 10 ans). Dès lors d'autres laboratoires ont le droit de produire des **médicaments génériques** contenant la même substance active mais des excipients et forme galénique différents. Un médicament générique est moins cher qu'un princeps car les coûts de recherche et de développement n'entrent pas dans le prix.

La **formulation** d'un médicament correspond à sa mise en forme (forme galénique et composition). Elle est choisie en vue d'une meilleure assimilation de la substance active. Ce sont les excipients qui permettent cette mise en forme.

La définition du mot médicament est fixée par une loi du 26/02/07 : “ On entend par médicament toute substance ou composition présentée comme possédant des propriétés curatives ou préventives à l’égard des maladies humaines ou animales[...]”

Un médicament se compose de 2 types de substances :

- une ou plusieurs substances dont l’intérêt thérapeutique a été démontré : c’est la **substance active** (ou **principe actif**)
- une ou plusieurs substances, sans intérêt thérapeutique, mais incorporées au médicament pour faciliter l’administration, la conservation ou l’absorption par l’organisme : ce sont les **excipients**.

Ces excipients apparaissent sur la notice, certains peuvent avoir des effets notoires tels que des allergies, il est donc important de lire la notice avant toute utilisation.

Pour une même substance active, les excipients et la forme galénique d’un médicament peuvent varier.

La **forme galénique** étant son aspect physique : gélule, comprimé, suppositoire, sirop...

Un médicament **princeps** (ou médicament de référence) est un médicament mis au point par un laboratoire qui en garde l’exclusivité jusqu’à expiration du brevet (environ 10 ans). Dès lors d’autres laboratoires ont le droit de produire des **médicaments génériques** contenant la même substance active mais des excipients et forme galénique différents. Un médicament générique est moins cher qu’un princeps car les coûts de recherche et de développement n’entrent pas dans le prix.

La **formulation** d’un médicament correspond à sa mise en forme (forme galénique et composition). Elle est choisie en vue d’une meilleure assimilation de la substance active. Ce sont les excipients qui permettent cette mise en forme.

La définition du mot médicament est fixée par une loi du 26/02/07 : “ On entend par médicament toute substance ou composition présentée comme possédant des propriétés curatives ou préventives à l’égard des maladies humaines ou animales[...]”

Un médicament se compose de 2 types de substances :

- une ou plusieurs substances dont l’intérêt thérapeutique a été démontré : c’est la **substance active** (ou **principe actif**)
- une ou plusieurs substances, sans intérêt thérapeutique, mais incorporées au médicament pour faciliter l’administration, la conservation ou l’absorption par l’organisme : ce sont les **excipients**.

Ces excipients apparaissent sur la notice, certains peuvent avoir des effets notoires tels que des allergies, il est donc important de lire la notice avant toute utilisation.

Pour une même substance active, les excipients et la forme galénique d’un médicament peuvent varier.

La **forme galénique** étant son aspect physique : gélule, comprimé, suppositoire, sirop...

Un médicament **princeps** (ou médicament de référence) est un médicament mis au point par un laboratoire qui en garde l’exclusivité jusqu’à expiration du brevet (environ 10 ans). Dès lors d’autres laboratoires ont le droit de produire des **médicaments génériques** contenant la même substance active mais des excipients et forme galénique différents. Un médicament générique est moins cher qu’un princeps car les coûts de recherche et de développement n’entrent pas dans le prix.

La **formulation** d’un médicament correspond à sa mise en forme (forme galénique et composition). Elle est choisie en vue d’une meilleure assimilation de la substance active. Ce sont les excipients qui permettent cette mise en forme.

La définition du mot médicament est fixée par une loi du 26/02/07 : “ On entend par médicament toute substance ou composition présentée comme possédant des propriétés curatives ou préventives à l’égard des maladies humaines ou animales[...]”

Un médicament se compose de 2 types de substances :

- une ou plusieurs substances dont l’intérêt thérapeutique a été démontré : c’est la **substance active** (ou **principe actif**)
- une ou plusieurs substances, sans intérêt thérapeutique, mais incorporées au médicament pour faciliter l’administration, la conservation ou l’absorption par l’organisme : ce sont les **excipients**.

Ces excipients apparaissent sur la notice, certains peuvent avoir des effets notoires tels que des allergies, il est donc important de lire la notice avant toute utilisation.

Pour une même substance active, les excipients et la forme galénique d’un médicament peuvent varier.

La **forme galénique** étant son aspect physique : gélule, comprimé, suppositoire, sirop...

Un médicament **princeps** (ou médicament de référence) est un médicament mis au point par un laboratoire qui en garde l’exclusivité jusqu’à expiration du brevet (environ 10 ans). Dès lors d’autres laboratoires ont le droit de produire des **médicaments génériques** contenant la même substance active mais des excipients et forme galénique différents. Un médicament générique est moins cher qu’un princeps car les coûts de recherche et de développement n’entrent pas dans le prix.

La **formulation** d’un médicament correspond à sa mise en forme (forme galénique et composition). Elle est choisie en vue d’une meilleure assimilation de la substance active. Ce sont les excipients qui permettent cette mise en forme.

La définition du mot médicament est fixée par une loi du 26/02/07 : “ On entend par médicament toute substance ou composition présentée comme possédant des propriétés curatives ou préventives à l’égard des maladies humaines ou animales[...]”

Un médicament se compose de 2 types de substances :

- une ou plusieurs substances dont l’intérêt thérapeutique a été démontré : c’est la **substance active** (ou **principe actif**)
- une ou plusieurs substances, sans intérêt thérapeutique, mais incorporées au médicament pour faciliter l’administration, la conservation ou l’absorption par l’organisme : ce sont les **excipients**.

Ces excipients apparaissent sur la notice, certains peuvent avoir des effets notoires tels que des allergies, il est donc important de lire la notice avant toute utilisation.

Pour une même substance active, les excipients et la forme galénique d’un médicament peuvent varier.

La **forme galénique** étant son aspect physique : gélule, comprimé, suppositoire, sirop...

Un médicament **princeps** (ou médicament de référence) est un médicament mis au point par un laboratoire qui en garde l’exclusivité jusqu’à expiration du brevet (environ 10 ans). Dès lors d’autres laboratoires ont le droit de produire des **médicaments génériques** contenant la même substance active mais des excipients et forme galénique différents. Un médicament générique est moins cher qu’un princeps car les coûts de recherche et de développement n’entrent pas dans le prix.

La **formulation** d’un médicament correspond à sa mise en forme (forme galénique et composition). Elle est choisie en vue d’une meilleure assimilation de la substance active. Ce sont les excipients qui permettent cette mise en forme.